

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

CLAUSES ET CONDITIONS auxquelles seront adjugés à l'audience des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de PONTOISE siégeant au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, au plus offrant et dernier enchérisseur,

SUR SAISIE IMMOBILIERE

En un seul lot,

I – Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sis à Argenteuil (95) 103 rue de la Marjolaine cadastré section CH numéro 193 lieudit « 103 rue de la Marjolaine » pour 10 a 71 ca, le lot 3 : un pavillon

II – Un terrain ainsi que les constructions y édifiées sis à Argenteuil (95) 101 bis rue de la Marjolaine cadastré section CH numéro 1035 lieudit « 101 B rue de la Marjolaine » pour 2a 28 ca

Plus amplement désigné ci-après.

Aux requête, poursuites et diligences de :

LE CREDIT LYONNAIS, SA immatriculée au RCS de Lyon 954.509.741 au capital de 1.847.860.375 € ayant son siège social à Lyon (69) 18 rue de la République et son siège central à VILLEJUIF (94) 20 avenue de Paris, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, SELARL PAUL BUISSON, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant à PONTOISE 95300 - 29, rue Pierre Butin- Tél.: + 33 01 34 20 15 62 - Fax + 33 01 34 20 15 60.

Lequel est constitué à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilière et leurs suites

ENONCIATIONS PRELIMINAIRES

EN VERTU DE

La grosse dûment en forme exécutoire d'un acte reçu par Maître Paul GOERGEN, Notaire à Bezons (95), en date du 30 mars 2017, contenant d'un prêt par le CREDIT LYONNAIS, à la société ESGB ci-après nommée d'un montant de 256.666 €, productif d'intérêts, enregistré.

Le poursuivant, sus dénommé et domicilié, a, suivant acte de la SAS LEROY-BEAULIEU ALLAIRE LAVILLAT, Huissiers de Justice à ARGENTEUIL, en date du 19 novembre 2021 fait signifier commandement valant saisie immobilière

à :

D'avoir immédiatement à payer au requérant à l'acte, entre les mains de l'Avocat constitué sus dénommé et domicilié.

- la somme de 252.090,40 € montant des sommes dues valeur au 21 septembre 2021 selon décomptes joints
- les intérêts postérieurs au 21 septembre 2021 jusqu'à parfait paiement pour mémoire, au taux de 1,35 % l'an

Les intérêts moratoires seront calculés au taux de 1,35 % l'an.

dus en vertu de l'acte notarié susvisé.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus, notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte notifié au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

Avec déclaration qu'à défaut de paiement desdites sommes dans le délai, le commandement dont s'agit sera publié sur les registres du Service de la Publicité Foncière de Saint Leu La Forêt 2 pour valoir, à partir de cette publication, saisie des biens et droits immobiliers ci-après désignés.

Ledit commandement contenant en outre toutes les énonciations prescrites par l'article R 321-3 du Code des procédures civiles d'exécution.

La partie saisie n'ayant pas satisfait audit commandement, celui-ci a été publié au Service de la Publicité Foncière de Saint Leu La Forêt 2 en date du 7 janvier 2022 sous la référence volume 2022 S numéro 5.

L'assignation à comparaître au débiteur a été délivrée pour l'audience d'orientation du 12 avril 2022 à 15 heures 00 par acte de la SAS LEROY-BEAULIEU ALLAIRE LAVILLAT, Huissiers de Justice à ARGENTEUIL

Décompte pour la période du 10/12/2018 au 21/09/2021

Engagement n° 4000563BAHE H11AH W/D65 Prêt Immobilier

Devise : EUR
Personnes concernées :
ESBG

Titulaire

Date	Opérations réalisées pendant la période	Libellé	Débit	Crédit	Imputation des règlements		Calcul des intérêts de la période			Sommes dues après opérations			
					Principal	Intérêts	Taux	Nombre jours	Intérêts	Principal	Intérêts		
10/12/2018	PRET IMMOBILIER ECH 10/12/18		1 364,21										
10/01/2019	Intérêts du 10/12/2018 au 10/01/2019				-1 364,21	0,00	1,35	31	1,56	1 364,21	0,00	1,56	
10/01/2019	PRET IMMOBILIER ECH 10/01/19		1 364,21		-1 364,21	0,00	1,35	8	0,81	2 728,42	1,56	2,37	
18/01/2019	Intérêts du 10/01/2019 au 18/01/2019			6,39	6,39	0,00	1,35	23	2,32	2 722,03	4,68	2,37	
10/02/2019	regul part ech pi 12/2018						1,35	22	3,32	4 086,24	8,01	4,68	
10/02/2019	PRET IMMOBILIER ECH 10/02/19		1 364,21		-1 364,21	0,00	1,35	22	3,32	4 086,24	8,01	4,68	
04/03/2019	Intérêts du 10/02/2019 au 04/03/2019						1,35	1	0,11	2 995,44	8,12	8,12	
04/03/2019	ENCAISSEM.DEB CPT 00563 431163			1 090,80	1 090,80	0,00	1,35	5	0,48	2 595,44	8,60	8,60	
05/03/2019	Intérêts du 04/03/2019 au 05/03/2019			400,00	400,00	0,00	1,35	2	0,29	3 959,65	8,88	8,88	
05/03/2019	ENCAISSEM.DEB CPT 00563 431163						1,35	23	2,69	3 159,65	8,88	8,88	
10/03/2019	Intérêts du 05/03/2019 au 10/03/2019						1,35	2	0,29	3 159,65	8,88	8,88	
10/03/2019	PRET IMMOBILIER ECH 10/03/19		1 364,21		-1 364,21	0,00	1,35	29	4,59	4 282,17	16,82	16,82	
12/03/2019	Intérêts du 10/03/2019 au 12/03/2019			800,00	800,00	0,00	1,35	6	0,65	2 917,96	12,22	12,22	
12/03/2019	ENCAISSEM.DEB CPT 00563 431163						1,35	29	4,59	4 282,17	16,82	16,82	
04/04/2019	Intérêts du 12/03/2019 au 04/04/2019						1,35	1	0,14	3 882,17	16,96	16,96	
04/04/2019	ENCAISSEM.DEB CPT 00563 431163			241,69	241,69	0,00	1,35	1	0,14	3 882,17	16,96	16,96	
10/04/2019	Intérêts du 04/04/2019 au 10/04/2019						1,35	1	0,14	3 882,17	16,96	16,96	
10/04/2019	PRET IMMOBILIER ECH 10/04/19		1 364,21		-1 364,21	0,00	1,35	1	0,14	3 882,17	16,96	16,96	
09/05/2019	Intérêts du 10/04/2019 au 09/05/2019						1,35	1	0,14	3 882,17	16,96	16,96	
09/05/2019	ENCAISSEM.DEB CPT 00563 431163			400,00	400,00	0,00	1,35	1	0,14	3 882,17	16,96	16,96	
10/05/2019	Intérêts du 09/05/2019 au 10/05/2019						1,35	1	0,14	3 882,17	16,96	16,96	
10/05/2019	PRET IMMOBILIER ECH 10/05/19		1 364,21		-1 364,21	0,00	1,35	1	0,14	3 882,17	16,96	16,96	

08/04/2021	Intérêts du 09/03/2021 au 08/04/2021					1,35	30	255,97	230 691,27	6 077,63
08/04/2021	ENCAISSEM.DEB CPT 00563 431163	400,00	400,00	0,00					230 291,27	6 077,63
06/05/2021	Intérêts du 08/04/2021 au 06/05/2021				1,35	28	238,49	230 291,27	6 316,12	
06/05/2021	ENCAISSEM.DEB CPT 00563 431163	400,00	400,00	0,00					229 891,27	6 316,12
07/06/2021	Intérêts du 06/05/2021 au 07/06/2021				1,35	32	272,09	229 891,27	6 588,21	
07/06/2021	ENCAISSEM.DEB CPT 00563 431163	400,00	400,00	0,00					229 491,27	6 588,21
12/07/2021	Intérêts du 07/06/2021 au 12/07/2021				1,35	35	297,08	229 491,27	6 885,29	
12/07/2021	ENCAISSEM.DEB CPT 00563 431163	400,00	400,00	0,00					229 091,27	6 885,29
05/08/2021	Intérêts du 12/07/2021 au 05/08/2021				1,35	24	203,36	229 091,27	7 088,65	
05/08/2021	ENCAISSEM.DEB CPT 00563 431163	400,00	400,00	0,00					228 691,27	7 088,65
07/09/2021	Intérêts du 05/08/2021 au 07/09/2021				1,35	33	279,13	228 691,27	7 367,78	
07/09/2021	ENCAISSEM.DEB CPT 00563 431163	400,00	400,00	0,00					228 291,27	7 367,78
21/09/2021	Intérêts du 07/09/2021 au 21/09/2021				1,35	14	118,21	228 291,27	7 485,99	
TOTAL	TOTAL	241 230,15	12 938,88							

Nature des sommes dues	Montant l'origine	Montant restant dû à la date d'arrêté
Principal :		228 291,27
Intérêts :		7 485,99
Indemnité Forfaitaire :		16 313,14
Intérêts et frais jusqu'à parfait règlement :		MEMOIRE
TOTAL DU :		252 090,40



DESIGNATION

Telle qu'elle résulte des énonciations du commandement valant saisie immobilière et sus énoncé.

COMMUNE D'ARGENTEUIL (VAL D'OISE)

I – Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sis 103 rue de la Marjolaine cadastré section CH numéro 193 lieudit « 103 rue de la Marjolaine » pour 10 a 71 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété publié le 11 octobre 1978 volume 1976 numéro 14, portant sur le lot suivant :

- LOT NUMERO TROIS (3) : un pavillon comprenant entrée par véranda, séjour double cheminée, cuisine, wc, couloir, deux chambres, salle de bains, garage indépendant comprenant un bureau à l'étage, jardin, cabane de jardin, appentis ;

II – Un terrain ainsi que les constructions y édifiées sis 101 bis rue de la Marjolaine cadastré section CH numéro 1035 lieudit « 101 B rue de la Marjolaine » pour 2a 28 ca

ayant fait l'objet d'un procès-verbal de description et d'occupation établi par la SAS LEROY-BEAULIEU ALLAIRE LAVILLAT, Huissiers de Justice à ARGENTEUIL en date du 12 janvier 2022 ci-après annexé,

Ainsi au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances et circonstances, droits de propriété, de mitoyenneté et autres pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.